

Le septième appel d'offre pour les bourses Takenoko est ouvert pour l'année 2024.

Depuis leur création en 2017, l'association des Anciens Boursiers Francophones de la JSPS a attribué 20 bourses pour des étudiants d'IUT 2ème année, de L3, de M1 ou équivalent Bac +4.

En 2023, 6 bourses Takenoko ont été attribuées ([voir notre site web](#)). Pour l'année 2024, nous souhaiterions en proposer encore plus ; 6 à 8 bourses en fonction du budget disponible.

Comme vous le savez, ces bourses sont financées par les cotisations des membres actifs de l'association. Elles ont pour objectif de **permettre aux anciens boursiers de la JSPS**, de promouvoir les échanges scientifiques et académiques entre la France et le Japon, de renforcer des liens existants ou d'en créer des nouveaux, **en impliquant des étudiants de différentes formations et de différentes universités.**

Les étudiants d' IUT 2ème année, de L3, de M1 ou équivalent Bac +4, désireux de compléter leur formation par une immersion dans un laboratoire ou une équipe de recherche au Japon pour une durée d'au moins 2 mois, sont éligibles. Toutes les disciplines sont concernées : sciences naturelles, sciences humaines et sociales. Le début du stage doit obligatoirement s'effectuer durant l'année académique 2023-2024.

Le montant de la prime d'aide à la mobilité est fixé à 1000 €. Les candidats doivent **obligatoirement être parrainés** par un membre actif de l'association (à jour de la cotisation 2023). Un membre actif ne peut **parrainer qu'un seul étudiant**. Certains étudiants nous contactent en direct pour postuler sans avoir trouvé leurs parrains, donc savoir à l'avance si ce rôle de parrain vous intéresserait, nous permettra d'être encore plus à leurs côtés dans la réalisation de leur projet. Je ferai alors le lien entre un parrain et un candidat.

ATTENTION: Il faut noter que toutes les universités japonaises demandent des frais d'inscription relativement élevés. Les étudiants "visiteurs" en sont exemptés uniquement s'il existe un accord de coopération ou une convention d'échange d'étudiants entre l'université d'origine et l'université d'accueil.

La date limite de dépôt des dossiers est le **16 février 2024** à midi.

Le nom des lauréats sera publié le **15 mars 2024** au plus tard.

Pièces à fournir :

- CV
- relevés de notes semestriels avec moyenne depuis le L1
- lettre de motivation
- projet scientifique personnalisé (1 page maximum)
- lettre d'acceptation de l'hôte japonais
- la convention de stage (le stage peut être validant ou volontaire) ou une lettre du responsable du programme d'échanges international prouvant la participation de l'étudiant et qu'un stage est bien présent dans le plan d'études.
- une lettre de parrainage d'un membre actif de l'association **à jour de la cotisation 2023**.
Merci de joindre le reçu de cotisation 2023 qui vous a été envoyé.

IMPORTANT : un membre actif ne peut parrainer qu'un seul étudiant. N'hésitez pas à me joindre si vous souhaitez trouver un autre parrain pour un second candidat.

Le dossier est à envoyer sous **forme électronique** en PDF à Dr Anne Lise POQUET : anne.poquet@sorbonne-universite.fr

Dans l'attente de vos dossiers, bien cordialement.

Le bureau des Anciens Boursiers Francophones de la JSPS

["http://anciens.jsps.fr/"](http://anciens.jsps.fr/)